………………………..le ……………………….

**ELECTIONS EUROPÉENNES: COUNT-DOWN POUR LES INSCRIPTIONS**

**Date limite d’inscription pour résidents non-luxembourgeois :**

**28 février 2019 à 17.00h**

[www.jepeuxvoter.lu](http://www.jepeuxvoter.lu)

Madame, Monsieur,

Les élections européennes auront lieu au Luxembourg le 26 mai 2019.

Le Parlement Européen prend des décisions législatives, budgétaires et de contrôle importantes qui vous concernent dans votre vie de tous les jours.

En tant que ressortissant d’un autre Etat membre de l’UE résidant au Luxembourg, vous avez le droit de vote aux élections européennes. Profitez-en et élisez directement vos représentants au Parlement Européen qui défendront vos intérêts pour les 5 années à venir.

Vous pouvez exercer votre droit de vote soit dans votre pays d’origine, soit au Luxembourg.

Si vous décidez de voter aux élections européennes au Luxembourg et que c’est la première fois que vous allez participer à ces élections dans notre pays, **vous devez effectuer une demande d’inscription sur la liste séparée des électeurs étrangers avant le 28 février 2019 à 17h00**.

La demande d’inscription signée et datée est faite soit :

* par voie de dépôt électronique via le site internet [MyGuichet.lu](https://guichet.public.lu/fr/myguichet.html) ;
* soit sur papier libre. Dans ce cas, remplissez simplement le formulaire en annexe et présentez-vous à l’administration communale avec une pièce d’identité valable.

Si vous résidez depuis plus de 5 ans au Luxembourg, vous pouvez en même temps vous faire inscrire pour les élections communales.

Une fois l’inscription réalisée, vous restez inscrit(e) sur les listes électorales de la même manière que l'électeur luxembourgeois. Toutefois, il vous est possible de renoncer à tout moment au droit de vote en demandant d’être rayé(e) de la liste.

L’administration communale se tient à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le collège échevinal